

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 10 MAI 2022, AU 286 RUE DE LA FALAISE,
CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Linda Dubé, conseillère

Est absentes : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h 01. Tous les membres du conseil confirment
qu'ils ont été avisés selon les délais.

RES.2022-0124

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris
connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et
renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance,
tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du
maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2022**
- 4. Administration générale;**
 - 4.1. Autorisation de vérification d'antécédents judiciaires des
employés et bénévoles et politique de vérification des
antécédents judiciaires
 - 4.2. Autorisation de signature - Bail entre la municipalité et le
GREMM
 - 4.3. Autorisation de signature - Acte de servitude entre la
municipalité et Bell Canada
 - 4.4. Rapport financier au 31 décembre 2021

- 4.5. Avis de motion du projet de règlement no 2022-384-2 concernant les vignettes et remplaçant le règlement no 384
- 4.6. Présentation du projet de règlement no 2022-384-2 concernant les vignettes et remplaçant le règlement no 384
- 4.7. Tarification des stationnements
- 4.8. Avis de motion du projet de règlement 2022-388 relatif à la vente de terrains destinés à la construction domiciliaire
- 4.9. Présentation du projet de règlement no 2022-388 relatif à la vente de terrains destinés à la construction domiciliaire

5. Gestion financière

- 5.1. Comptes à payer – avril 2022
- 5.2. Autorisation de paiement- Assurance maritime
- 5.3. Nominations représentants municipaux OMH Tadoussac
- 5.4. Radiations des soldes impayés

6. Aménagement du territoire et urbanisme

- 6.1. Projet d'enseignes de la MRC de La Haute-Côte-Nord
- 6.2. Dérogation mineure – DM2022-001 122, rue du Saguenay
- 6.3. Autorisation de paiement – Projet de recharge de plage
- 6.4. Autorisation de paiement- Chabot Construction
- 6.5. Projet de mise aux normes des eaux usées – Analyses de stabilités préliminaires
- 6.6. Dossiers CCU
 - 6.6.1. P.I.I.A. – 180, rue de l'Église
 - 6.6.2. P.I.I.A. – 251-53 rue des Pionniers
 - 6.6.3. P.I.I.A. – 1, rue de la Montagne
 - 6.6.4. P.I.I.A. – 11, rue Bellevue
 - 6.6.5. P.I.I.A. – 242, rue Hôtel de ville
 - 6.6.6. P.I.I.A. – 308, rue des Forgerons
 - 6.6.7. P.I.I.A. – 116, rue Saguenay et dérogation mineure 2022-002
 - 6.6.8. P.I.I.A. – 173, rue des Pionniers

7. Infrastructure et équipement

- 7.1. Autorisation de paiement – Qualinet / Sinistre du 286 rue de la Falaise
- 7.2. Demande de subventions pour portes de la Cale-Sèche
- 7.3. Projets particuliers d'amélioration d'aide à la voirie
 - 7.4. Réfection de la toiture de l'édifice Desjardins – Mandat architecte et appel d'offres

8. Développement économique

- 8.1. Étude de préfaisabilité sur le projet de logements pour les travailleurs saisonniers à Tadoussac
- 8.2. Panneau Maison du tourisme – Comité zip de la rive nord de l'estuaire
- 8.3. Protocole d'entente pour la gestion et le développement du réseau d'accueil Côte-Nord
- 8.4. Autorisation de signature de la convention (Convention d'aide financière au programme de soutien du milieu en patrimoine immobilier – Volet 2)
- 8.5. Demandes d'aides financières – Tadoussac 2000 inc.
- 8.6. Programme PRACIM – Projet Carrefour de vie

9. Ressources humaines

- 9.1. Renouvellement de contrat – Frédérique Lemay

- 9.2. Nouveau poste – Directeur du développement et des dossiers stratégiques

10. Correspondances

- 10.1. Demande de dons à MARCHE-O-DON de l'Association diabète Haute-Côte-Nord
- 10.2. Demande de commandite pour Chœur Les gens de mon pays Haute-Côte-Nord
- 10.3. Demande d'appui au projet « Donnons un nouveau swing au Club de Golf Tadoussac! »
- 10.4. Demande d'aide financière à l'Association des joueurs d'airsoft secteur B.E.S.T.
- 10.5. Demande d'aide de la Coopérative funéraire Haute-Côte-Nord Manicouagan

11. Périodes de questions

12. Varia

- 12.1. Défi Pissenlits
- 12.2. Assemblée générale annuelle – Association des plus beaux villages du Québec
- 12.3. Politique d'affichage 2022 – Maison du Tourisme
- 12.4. Autorisation d'achat pour système de visio-conférence
- 12.5. Demande de la Marine Canadienne
- 12.6. Entente entre la Maison du Tourisme et la Municipalité de Sacré-Cœur – Contrat de location d'espace promotionnel
- 12.7. Entente entre la Maison du Tourisme et la Municipalité de Sacré-Cœur – Ressource humaine
- 12.8. Suivi de consultation - Demande de servitude Ferme Hovington
- 12.9. Autorisation de paiement- Factures Carnaval
- 12.10. PIIA -

13. Fermeture de la séance

RES.2022-0125

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RES.2022-0126

4.1. AUTORISATION DE VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES ET POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer des vérifications judiciaires lors de l'embauche du personnel des employés et bénévoles œuvrant au sein du camp de jour et des activités de loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de remplacer la résolution qui autorisait madame Mae Chamberland, cette dernière n'étant plus à l'emploi de la municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Bruno Forest, responsable des loisirs, environnement et communautaire à faire les démarches nécessaires au nom de la Municipalité auprès des instances concernées afin de faire les vérifications judiciaires des employé(e)s et des bénévoles ;

QUE la présente résolution annule la résolution 2021-0206.

RES.2022-0127

4.2. AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE GREMM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac et le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) ont convenu entre les deux parties la conclusion d'un bail ;

CONSIDÉRANT QUE le GREMM a déposé une demande additionnelle visant à intégrer l'espace de la cuisine au projet du bail qui avait été entendu ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'autoriser madame Chantale Otis, directrice générale à signer le bail en remplacement de madame Marie-Claude Guérin ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ajout demandé lors de la séance ordinaire du 12 avril dernier concernant l'utilisation de la cuisine, au sous-sol ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'ajout d'une annexe au bail à signer relativement à l'utilisation de la cuisine, au sous-sol, aux prix et conditions déjà établis dans ledit bail et se réserve le droit d'annuler cette annexe, en transmettant un avis d'un mois au

minimum, advenant que la Municipalité désire reprendre possession de l'espace de la cuisine au sous-sol.

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Therrien et la directrice générale, madame Chantale Otis à de signer ledit bail.

RES.2022-0128

4.3. AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET BELL CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Richard Therrien et la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer pour la Municipalité l'acte de servitudes permettant le passage piétonnier sur une partie du lot 4 342 333, propriété de Bell Canada dans le cadre du projet Sentier de nos ancêtres.

RES.2022-0129

4.4 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte le rapport financier au 31 décembre 2021 tel que préparé par la firme Benoit Côté CPA.

RES.2022-0130

4.5 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-384-2 CONCERNANT LES VIGNETTES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 384

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée Mireille Pineault, conseiller (ère) de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 2022-384-2 concernant les vignettes de stationnement et modifiant et remplaçant le règlement no 384;

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 10 IÈME JOUR DE MAI 2022.

_____, Conseiller (ère)

RES.2022-0131

4.6 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-384-2 CONCERNANT LES VIGNETTES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 384

****Monsieur Richard Therrien, maire, présente le projet de règlement numéro 2022-384-2 concernant les vignettes de stationnement et remplaçant le règlement no 384.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

RES.2022-0132

4.7 TARIFICATION DES STATIONNEMENTS

ATTENDU QU'il est requis de revoir la tarification en lien avec les différents stationnements publics au sein de la municipalité et l'ajout d'horodateurs en 2022 au stationnement de la rue Bord de l'eau (Musée Chauvin) et de la rue Morin ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve les nouvelles tarifications suivantes pour les différents stationnements, le tout étant effectif en date de la présente ;

STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	TARIFICATION	
	À L'HEURE	PAR JOURNÉE
-Rue bord de l'Eau -Stationnement de l'Église -Stationnement de la Cale sèche -Stationnement du Musée Chauvin	4\$ pour une voiture 5\$ pour les autres véhicules	18\$ pour une voiture 20\$ pour les autres véhicules

STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	TARIFICATION	
	À L'HEURE	PAR JOURNÉE
-Rue Morin -Stationnement des Jésuites	3\$ pour une voiture 5\$ pour les autres véhicules	15\$ pour une voiture 20\$ pour les autres véhicules

QUE l'horaire des horodateurs débute de 6 heures à 20 heures, dès le 11 mai 2022 et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

QUE la présente résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures à cet effet.

RES.2022-0133

**4.8 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-388
RELATIF À LA VENTE DE TERRAINS DESTINÉS À LA
CONSTRUCTION DOMICILIAIRE**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée, Mireille Pineault, conseiller (ère) de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 2022-388 relatif à la vente de terrains destinés à la construction domiciliaire;

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 10 IÈME JOUR DE MAI 2022.

_____, Conseiller (ère)

RES.2022-0134

**4.9 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-
388 RELATIF À LA VENTE DE TERRAINS DESTINÉS À LA
CONSTRUCTION DOMICILIAIRE**

****Madame Chantale Otis, directrice générale, présente le projet de règlement numéro 2022-388 relatif à la vente de terrains destinés à la construction domiciliaire ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

5. GESTION FINANCIÈRE

RES.2022-0135

5.1. COMPTES À PAYER – AVRIL 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Madame Mireille Pineault dénonce son conflit d'intérêts
et se retire du vote)**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 225 788.77 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 avril 2022 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par madame Jane Chambers Evans, conseillère;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

RES.2022-0136

5.2. AUTORISATION DE PAIEMENT- ASSURANCE MARITIME

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 10860 de Tremblay Assurance au montant de 28 190,00 \$ pour le renouvellement de la police maritime pour la période du 18 avril 2022 au 18 avril 2023.

RES.2022-0137

**5.3. NOMINATIONS REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX OMH
TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme les conseillères madame Linda Dubé ainsi que madame Jane Chambers Evans au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Tadoussac pour un mandat de trois (3) ans afin de représenter la municipalité au sein de cet organisme.

RES.2022-0138

5.4. RADIATIONS DES SOLDES IMPAYÉS

CONSIDÉRANT QUE lors du processus d'audition de la fin d'année 2021, certains comptes ont été inscrits comme mauvaises créances aux rapports financiers et qu'il est recommandé au conseil municipal de radier ces comptes ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à la radiation des montants en souffrance des comptes suivants :

D 1010_00_0000.00_0000	27.36 \$
D 1011_00_0000.00_0000	27.36 \$
D 1014_00_0000.00_0000	27.36 \$
D 1096_00_0000.00_0000	27.93 \$
D 1151_00_0000.00_0000	31.57 \$
D 1167_00_0000.00_0000	1 000.36 \$
D 1475_00_0000.00_0000	0.03 \$
D 1479_00_0000.00_0000	186.71 \$
D 1488_00_0000.00_0000	438.29 \$
D 1589_00_0000.00_0000	115.06 \$
Total	1 882.03 \$

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

RES.2022-0139

6.1. PROJET D'ENSEIGNES DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a déposé une demande d'avis de conformité aux règlements municipaux visant à installer des enseignes pylônes aux différentes entrées

du territoire soit à l'intersection des Forgerons et de la rue du Bateau-Passeur selon une lettre datée du 19 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à l'inspecteur pour que lesdites enseignes se situent dans la zone 31-C à proximité du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et qu'il s'avère que cette demande pour la zone 31-C n'est pas soumise au P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit statuer sur cette demande ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil informe la MRC de La Haute-Côte-Nord que le projet d'enseigne actuel selon les croquis déposés avec leur demande ne peut être accepté par la municipalité et recommande la tenue d'une rencontre avec les intervenants de la MRC pour ce dossier afin de trouver des solutions pour que ledit projet s'harmonise avec l'affichage patrimonial de la municipalité.

RES.2022-0140

6.2. DÉROGATION MINEURE – DM2022-001 122, RUE DU SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 122, rue Saguenay désire régulariser le garage/atelier construit à l'arrière de son bâtiment principal, et qu'à ces fins, il a déposé une demande de dérogation mineure pour sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la distance inférieure de 1 mètre du garage/atelier de la ligne de lot latéral, le bâtiment accessoire étant implanté à 0.72 mètre de ladite ligne ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans la zone 58 H du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent la demande de dérogation mineure est recevable ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande positivement la demande de dérogation mineure du propriétaire du 122, rue Saguenay ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte positivement la demande de monsieur Martin Fournier pour sa propriété du 122, rue Saguenay visant à autoriser la distance inférieure de son garage/atelier à moins d'un (1) mètre de la ligne de lot latéral.

RES.2022-0141

6.3. AUTORISATION DE PAIEMENT – PROJET DE RECHARGE DE PLAGE

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures 019572 et 019890 à L'UQAR, chacune aux montants respectifs de 39 350 \$ et 17 795 \$ taxes en sus dans le cadre du projet de recharge en sédiments de la plage de la baie de Tadoussac conformément à l'entente signée entre les parties.

RES.2022-0142

6.4. AUTORISATION DE PAIEMENT- CHABOT CONSTRUCTION

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement à Chabot Construction inc. au montant de 84 047.54\$ incluant les taxes applicables pour le certificat de paiement no 4 dans le cadre des travaux de l'aménagement d'un espace locatif à l'édifice Desjardins, le tout conformément à la recommandation de notre architecte.

RES.2022-0143

6.5. PROJET DE MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES – ANALYSES DE STABILITÉS PRÉLIMINAIRES

ATTENDU QUE le cadre du projet d'évaluation de la stabilité des pentes pour la mise aux normes des eaux usées, un mandat a été transmis en géotechnique afin de procéder à des analyses de stabilités préliminaires des sites identifiés pour le passage des conduites ;

ATTENDU QUE dans le cadre des résultats préliminaires obtenus quant à la stabilité des pentes des secteurs identifiées, il est recommandé au conseil de statuer sur les options à investiguer ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande un estimé budgétaire à SNC Lavalin pour établir les coûts des travaux totaux d'une solution versus les options deux située au droit de l'école et l'option trois située dans la zone de roc affleurant à l'extrémité Est de la plage.

RES.2022-0144

6.5. DOSSIERS C.C.U.

6.6.1. P.I.I.A. – 180, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE les représentants du 180, rue de l'Église ont déposé une demande de permis pour la réfection de la galerie arrière avec palier de type escalier sur toute la longueur de la galerie actuelle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de réfection des représentants du 180, rue de l'Église visant la réfection de la galerie arrière avec palier de type escalier sur toute la longueur de la galerie, le tout conformément au P.I.I.A.

RES.2022-0145

6.6.2. P.I.I.A. – 251-53 RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE les propriétaires du 251-53, rue de Pionniers ont déposé une demande pour l'ajout de deux structures autoportantes agissant comme pergolas pour leur bâtiment patrimonial La Galouine;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil l'acceptation de cette demande telle que proposée par le demandeur, car le dossier est incomplet et le concept de structure est difficilement intégrable au bâtiment patrimonial;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande aux propriétaires de revoir leur projet afin de répondre la réglementation du P.I.I.A. aux exigences.

RES.2022-0146

6.6.3. P.I.I.A. – 1, RUE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE le propriétaire du 1, rue de la Montagne a déposé une demande pour le remplacement de toutes les fenêtres pour des modèles à manivelles;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'acceptation de cette demande telle que proposée par le demandeur ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 1, rue de la Montagne pour le remplacement de toutes les fenêtres pour des modèles à manivelles, le tout conformément au P.I.I.A.

RES.2022-0147

6.6.4. P.I.I.A. – 11, RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain du 11, rue Bellevue a déposé une demande la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'acceptation de cette demande telle que proposée par le demandeur en ajoutant une mention à l'effet que la couleur du revêtement serait blanche;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 11, rue Bellevue visant la construction d'une résidence, le tout conformément au P.I.I.A.

RES.2022-0148

6.6.5. P.I.I.A. – 242, RUE HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE les propriétaires du terrain du 242, rue Hôtel de ville ont déposé une demande pour l'ajout d'un kiosque dans la cour latérale du gîte afin de procurer une aire de repos et d'agrément extérieur aux touristes;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande des propriétaires et recommande au conseil l'acceptation de cette demande avec les recommandations à l'effet qu'il serait requis que les propriétaires transmettent à la municipalité au préalable une proposition de couleurs et de détails architecturaux et matériaux s'intégrant au bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le CCU informe que les propriétaires ont été avisées et qu'ils ne préfèrent pas compléter le dossier selon les recommandations du comité ;

ATTENDU QU'à la suite des vérifications sur place, le Conseil considère que le projet s'harmonise dans le secteur visé;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du 242, rue de l'Hôtel de Ville visant l'ajout d'un kiosque dans la cour latérale, tel que présenté par les propriétaires.

RES.2022-0149

6.6.6. P.I.I.A. – 308, RUE DES FORGERONS

ATTENDU QUE le propriétaire du 308, rue des Forgerons a déposé une demande pour la construction d'une serre agroalimentaire semi-encavée au sol;

ATTENDU QUE ce propriétaire avait déjà déposé une demande en 2020 pour l'aménagement d'une serre aquaponique et que ce projet lui avait été refusé par la résolution 2020-0209 en suggérant au propriétaire un projet qui s'intègre dans l'architecture du milieu bâti avec une construction plus conventionnelle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire pour la construction d'une serre agroalimentaire et recommande au conseil l'acceptation de cette demande;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 308, rue des Forgerons pour la construction d'une serre agroalimentaire quatre saisons semi-encavée au sol d'une longueur totale de 25 pieds, une largeur de 10 pieds et une hauteur maximale de 10 pieds, ladite serre devant être implantée sur le côté Est, en bas de pente à une distance minimum de 15 pieds de la rue Champlain.

RES.2022-0150

**6.6.7. P.I.I.A. – 116, RUE SAGUENAY ET DÉROGATION
MINEURE 2022-002**

ATTENDU QUE la propriétaire du 116, rue Saguenay a déposé une demande pour la construction d'une extension (ajout) de 8 pieds à l'arrière de son bâtiment actuel ainsi qu'une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation de la construction à une distance de 3.4 mètres de la ligne de lot arrière au lieu de 5 mètres, tel qu'indiqué au règlement de zonage no 253 dans la grille de spécifications de la zone 58H;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de la propriétaire et recommande au Conseil municipal l'acceptation de cette demande;

ATTENDU QUE la propriétaire a déposé les dessins et la liste des fenêtres et portes indiquées au plan à l'inspecteur et ce, tel que demandé par le CCU;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 116, rue Saguenay visant à permettre l'ajout et l'intégration d'une extension au bâtiment principal ;

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure no 2022-002 visant à permettre l'implantation de la construction à une distance de 3.4 mètres de la ligne de lot arrière au lieu de 5 mètres, comme indiqué

au règlement de zonage no 253 dans la grille de spécifications de la zone 58H.

RES.2022-0151

6.6.8. P.I.I.A. – 173, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le propriétaire du 173, rue des Pionniers a déposé une demande pour le changement de trois fenêtres identiques à celles existantes;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande du propriétaire et recommande au Conseil municipal l'acceptation de cette demande;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 173, rue des Pionniers visant à permettre le remplacement de trois fenêtres identiques à celle existante, et ce, pour le bâtiment principal.

RES.2022-0152

7. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

**7.1. AUTORISATION DE PAIEMENT – QUALINET / SINISTRE
DU 286 RUE DE LA FALAISE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures 136-000258 et CR-136-000294 de Qualinet au montant recommandé de 16 000 \$ taxes incluses par l'expert en sinistre de la Mutuelle des municipalités pour les travaux d'urgence découlant du dégât d'eau dans la maison des jeunes au 286, rue de la Falaise.

RES.2022-0153

**7.2. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PORTES DE LA
CALE-SÈCHE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la chargée de projet, madame Marie-France Bélanger à déposer des demandes d'aides financières auprès des différents gouvernements et ministères afin d'obtenir une ou des subventions pour le projet de remplacement des portes de la Cale-sèche ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les différentes demandes d'aides financières.

RES.2022-0154

**7.3. PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'AIDE À LA
VOIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration » pour le remplacement du pavage d'une portion de la route du Moulin à Baude et ce, au montant budgétaire de 14 165\$ incluant les taxes applicables, ledit projet étant conditionnel à l'obtention d'une subvention.

RES.2022-0155

**7.4. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE
DESJARDINS – MANDAT ARCHITECTE ET APPEL
D'OFFRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandat un architecte pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la toiture de l'édifice Desjardins et autorise la directrice générale à procéder par la suite à un appel d'offres public pour ce projet ;

RES.2022-0156

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**8.1. ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ SUR LE PROJET DE
LOGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS
À TADOUSSAC**

ATTENDU QU'en 2021, un mandat a été donné au personnel administratif pour évaluer les coûts pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité pour le projet de logements pour les travailleurs saisonniers au sein de la municipalité;

ATTENDU QU'une aide financière a été obtenue pour la réalisation de ladite étude ;

ATTENDU QU'à la suite des mouvements de personnel, l'équipe administrative désire connaître la poursuite de cette étude, considérant que le Conseil des maires de la MRC a mandaté sa direction pour effectuer une étude sur le logement au sein de toutes les municipalités de son territoire ;

ATTENDU QU'une proposition pour réaliser ladite étude a été obtenue de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton au montant de 25 580\$ plus les taxes applicables dans son offre de service no P-21-211 du 13 avril 2021, et qu'une vérification sera requise quant au prix soumis, celle-ci datant de 2021 et que la situation a évolué depuis ce temps ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande que l'appel d'offres pour l'étude sur le logement soit revu dans l'ensemble et qu'une analyse de solutions soit intégrée à nos besoins.

- RES.2022-0157** **8.2. PANNEAU MAISON DU TOURISME – COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE**
- IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- QUE** le Conseil autorise l'implantation par le comité ZIP d'un panneau d'une dimension de 18 x 24 pouces sur un poteau de cinq (5) pieds pour contribuer à protéger la biodiversité.
- RES.2022-0158** **8.3. PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'ACCUEIL CÔTE-NORD**
- IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- QUE** le Conseil autorise le renouvellement du protocole d'entente pour la gestion et le développement du réseau d'accueil Côte-Nord et adhère aux engagements tel qu'il est rédigé.
- RES.2022-0159** **8.4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN DU MILIEU EN PATRIMOINE IMMOBILIER – VOLET 2)**
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu une aide financière du ministère de la Culture et des communications et qu'à ces fins, il est requis de modifier le signataire de l'entente ;
- PAR CONSÉQUENT,**
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- QUE** le Conseil autorise monsieur Richard Therrien, maire, à signer la convention pour la subvention obtenue dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier-volet 2 2021-2024I qui consiste à l'embauche d'un agent ou d'une agente de développement en patrimoine immobilier lié à la demande d'aide financière 538531.
- RES.2022-0160** **8.5. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES – TADOUSSAC 2000 INC.**
- IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- QUE** le Conseil autorise le paiement d'une aide financière au montant de 25 000\$ à l'organisme Tadoussac 2000 inc. dans le cadre de la taxe événementielle ;
- QU'**un montant de 15 000\$ soit également autorisé comme avance sur l'aide financière 2022 pour assurer les sommes requises pour les ressources humaines.
- RES.2022-0161** **8.6. PROGRAMME PRACIM – PROJET CARREFOUR DE VIE**
- IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la chargée de projet a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) » pour le **projet Carrefour de vie** visant la construction d'une bibliothèque municipale en procédant à un agrandissement de l'édifice existant (Centre des loisirs) qui permettra ainsi d'accueillir une salle communautaire ainsi qu'un espace commun pour l'accessibilité universelle de toutes les personnes à mobilité réduite et ce, tant pour le bâtiment actuel qu'à l'ensemble du nouveau bâtiment ;

QUE la municipalité du village de Tadoussac confirme avoir pris connaissance du guide pour le programme PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

QUE la municipalité du village de Tadoussac s'engage, si elle obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée` ;

QUE la municipalité du village de Tadoussac confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE la municipalité du village de Tadoussac autorise la direction générale et/ou le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

9. RESSOURCES HUMAINES

RES.2022-0162

9.1. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – FRÉDÉRIQUE LEMAY

IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil renouvelle le contrat de prestation de services comme agent de communication entre la Municipalité et madame Frédérique Lemay, travailleuse autonome, pour la gestion des communications externes sur les réseaux sociaux de la Municipalité.

QUE la période du mandat débute le 10 mai 2022 pour une période de 4 mois.

QUE le Conseil autorise le coordonnateur du développement économique, culturel et social ou la direction générale à signer tous les documents relatifs au contrat de madame Frédérique Lemay.

RES.2022-0163

9.2 NOUVEAU POSTE – DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DES DOSSIERS STRATÉGIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la création d'un nouveau poste permanent et à temps plein de directeur du développement et des dossiers stratégiques et mandate la directrice générale à procéder au recrutement.

10. CORRESPONDANCES

RES.2022-0164

**10.1. DEMANDE DE DONS À MARCHE-O-DON DE L'ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE-CÔTE-NORD
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil transmette une lettre à l'Association diabète Haute-Côte-Nord l'informant qu'il ne pourra donner suite à sa demande de dons considérant les restrictions budgétaires de 2022.

RES.2022-0165

**10.2. DEMANDE DE COMMANDITE POUR CHŒUR LES GENS DE MON PAYS HAUTE-CÔTE-NORD
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil transmette une lettre à l'organisme le Cœur Les gens de mon pays, Haute-Côte-Nord l'informant qu'il ne pourra donner suite à sa demande de dons considérant les restrictions budgétaires de 2022.

RES.2022-0166

**10.3. DEMANDE D'APPUI AU PROJET « DONNONS UN NOUVEAU SWING AU CLUB DE GOLF TADOUSSAC! »
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie le projet « Donnons un nouveau swing au Club de Golf Tadoussac ! » tel que déjà confirmé par le maire, monsieur Richard Therrien, et ce, dans le cadre du dépôt de leur projet auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord, volet soutien à la vitalisation.

RES.2022-0167

**10.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES JOUEURS D'AIRSOFT SECTEUR B.E.S.T.
IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil transmette une lettre à l'Association des joueurs d'Air soft secteur B.E.S.T. L'informant qu'il ne pourra donner suite à leur demande de dons considérant les restrictions budgétaires de 2022 et que les crédits autorisés ont déjà tous été distribués.

QUE les demandeurs soient invités à présenter à nouveau leur demande en 2023.

RES.2022-0168

**10.5. DEMANDE D'AIDE DE LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil informe la Coopérative funéraire Haute-Côte-Nord- Manicouagan qu'il ne peut répondre positivement à leur demande pour déléguer un représentant du secteur de la Haute-Côte-Nord au sein de leur conseil d'administration.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 40, monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 50.

12. VARIA

RES.2022-0169

12.1. DÉFI PISSENLITS

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte d'inscrire la municipalité au DÉFI PISSENLITS et accepte d'être identifié comme une municipalité participante afin d'encourager le plus grand nombre de personnes à se joindre au mouvement.

RES.2022-0170

12.2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil désigne la directrice générale afin de représenter la municipalité du Village de Tadoussac à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup, du 18 au 20 mai prochain ;

QUE soient autorisés les frais de déplacement en lien avec cette rencontre.

RES.2022-0171

12.3. POLITIQUE D'AFFICHAGE 2022 – MAISON DU TOURISME

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil renouvelle la politique d'affichage de la Maison du Tourisme pour l'année 2022, et ce, aux mêmes conditions que l'année dernière.

RES.2022-0172

12.4. AUTORISATION D'ACHAT POUR SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat d'un système de visioconférence pour la salle des loisirs ainsi que les équipements requis pour la salle de réunion de la Maison du Tourisme et la salle de formation de la caserne auprès de la firme Genesis au montant budgétaire de 23 805\$ plus les taxes applicables attendu que cet achat fait l'objet d'une demande de subventions auprès de la MRC jusqu'à concurrence de 25 000\$.

RES.2022-0173

**12.5. DEMANDE DE LA MARINE CANADIENNE
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil acquiesce à la demande de la Marine royale canadienne visant à installer un kiosque lors de la visite de leur bateau-école le 19 mai prochain sur le site de la petite chapelle ainsi que d'un deuxième chapiteau près du navire afin d'accueillir les gens, et ce, de 9 h à 18h, attendu que les lieux devront être remis en état.

RES.2022-0174

**12.6. ENTENTE ENTRE LA MAISON DU TOURISME ET LA
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR – CONTRAT DE
LOCATION D'ESPACE PROMOTIONNEL**

ATTENDU QUE la Maison du Tourisme loue une espace (salle Côte-Nord – 2/ A) à la Municipalité de Sacré-Cœur ;

ATTENDU QUE cette entente est effective du début mai jusqu'à la fin octobre 2022, et que le coût de location est de 5 000\$ taxes non incluses pour ladite période ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer l'entente de location d'espace entre la Maison du Tourisme et la Municipalité de Sacré-Cœur au montant de 5000\$ plus les taxes applicables.

RES.2022-0175

**12.8. ENTENTE ENTRE LA MAISON DU TOURISME ET LA
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR – RESSOURCE
HUMAINE**

ATTENDU QUE la Maison du Tourisme propose à la Municipalité de Sacré-Cœur le financement d'une ressource humaine au poste de conseiller (ère) en séjour ;

ATTENDU QUE cette entente est effective du début mai jusqu'à la fin octobre 2022, et qu'elle implique un montant approximatif de 14 700\$ excluant les cotisations de l'employeur ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac désire que la Municipalité de Sacré-Cœur soit partie prenante quant au choix du candidat pour occuper le poste ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer l'entente de ressource humaine entre la Maison du Tourisme et la Municipalité de Sacré-Cœur au montant approximatif de 14 700\$ plus les taxes applicables s'il y a lieu et excluant les cotisations de l'employeur.

RES.2022-0176

12.9. SUIVI DE CONSULTATION - DEMANDE DE SERVITUDE FERME HOVINGTON

IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil demande à la directrice générale d'obtenir les coûts budgétaires pour la réalisation d'une étude archéologique pour la ferme Hovington.

RES.2022-0177

12.10. AUTORISATION DE PAIEMENT- FACTURES CARNAVAL

IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement des factures suivantes engagées lors de la tenue de l'édition du Carnaval 2022 :

- Pierre Lavoie, prestation DJ 150\$
- Jenny Dufour, décoration chalet des loisirs 150\$
- Tommy Gravel, prestation DJ 50\$

RES.2022-0178

12.11 PIIA – 143 RUE DU PARC

ATTENDU QUE le propriétaire du 143, rue du Parc a déposé une demande pour le remplacement de toutes les fenêtres avants;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'acceptation de cette demande telle que proposée par le demandeur ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 143, rue du Parc pour le remplacement de toutes les fenêtres avants, le tout conformément au P.I.I.A.

RES.2022-0179

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 21 h 07 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 16

Richard Therrien
Maire

Chantale Otis
Directrice générale et
Greffière-trésorière